



Comment savoir mon sursis?

Par **lilou**, le **24/01/2009** à **18:30**

bonjour mon petit ami est incarcérer depuis le 10.12.2008 en maison d'arrêt suite à une non présentation à convocation au tribunal pour alcoolémie d'une affaire qui remonte à décembre 2006. il devait prouver qu'il ne buvait plus. En décembre 2007 nous avons déménagé sur Paris et notre courrier n'a pas suivi c'est pour ça qu'il ne s'est pas présenté au tribunal, puis en novembre 2008 nous sommes revenus sur Cannes et en refaisant faire sa carte d'identité, il a dû aller la chercher au commissariat de police car il avait intercepté sa carte. De ce fait, il a appelé le juge et a été condamné à 3 mois de prison ferme et mis à l'épreuve. Après quelques jours de son arrivée en prison on lui a fait signer sa date de sortie. Celle-ci est prévue pour le 17 février 2009 donc dans 23 jours. Il a fait une demande de libération conditionnelle car je suis enceinte de 8 mois et demi et je ne peux pas payer tout tout seul, elle lui a été refusée car sa peine était trop petite et sa sortie pour bientôt. Ma question est : vu qu'il avait déjà du sursis mais pour une autre histoire (complicité de vol de voiture et dégradation de la voie publique) est-ce que celui-ci pourrait être rajouté à sa peine qu'il purge actuellement ? Si c'est le cas, combien de temps avant sa sortie sera-t-il au courant ? et aussi, y a-t-il un moyen de connaître le nombre de sursis qu'il avait pour ces autres affaires si oui comment faire ? On m'a dit qu'il n'y a peut-être de chance que le sursis soit rajouté car il n'est pas récidiviste et il est primaire. Est-ce vrai ?? merci pour les réponses que vous pourrez m'apporter

Par **frog**, le **24/01/2009** à **18:38**

La peine de sursis est communiquée, le cas échéant, lors du jugement ou de sa notification.